



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2021 N°82
17 décembre 2021

-Décisions du 15 décembre 2021 portant délégation de signature du directeur général à la directrice territoriale Nord-Est	
*mesures temporaires	P 2
*chômages	P 5
-Décisions du 14 décembre 2021 portant délégation de signature de la directrice territoriale Nord-Est à ses collaborateurs	
*ordonnateurs secondaires	P 8
*marchés	P 12
*achats	P 15
*services faits	P 22
Direction territoriale Nord-Est	

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.
Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME SOPHIE-CHARLOTTE VALENTIN, DIRECTRICE TERRITORIALE NORD-EST
-Mesures temporaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 4241-3 et A. 4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu le décret n°2009-507 du 4 mai 2009 modifié portant publication du règlement de police pour la navigation de la Moselle, adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la Commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 23 août 2021 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à Mme Sophie-Charlotte Valentin, directrice territoriale Nord-Est, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction Nord-Est, délégation est donnée à Mme Sophie-Charlotte Valentin, directrice territoriale Nord-Est, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie-Charlotte Valentin, directrice territoriale Nord-Est, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous actes et documents tels que définis et selon les modalités prévues à l'article 1^{er} :

- M. Antoine Vogrig, directeur territorial adjoint ;
- Mme Myriam Mathis, secrétaire générale ;
- M. Luc Vuidart, secrétaire général adjoint ;
- M. Christophe Fréhaut, chef de projet « transformation DTNE » ;
- M. François Hoff, chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- M. Xavier Mangin, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau ;
- M. Jean-Marc Pégère, chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, pilotage et finances ;
- Mme Anne-Catherine Laderrière, adjointe au chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- M. Xavier Lugerini, adjoint au chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau ;
- Mme Marion Fischer, adjointe au chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, pilotage et finances ;
- Mme Stéphanie Chenot, cheffe de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- MM. Bruno Guillaume, Frédéric Coné, agents de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de de Mme Sophie-Charlotte Valentin, directrice territoriale Nord-Est, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 48 heures dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas :

- M. Brice Moriceau, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Laurent Lemoine, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle ressources, environnement, ingénierie et territoires de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Christophe Thévenin, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle maintenance de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Fabrice Oudin, chef du pôle entretien et surveillance des ouvrages de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Christian Bohin, chef du pôle gestion hydraulique - exploitation de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- Mme Sylviane Ludwig, adjointe au chef du pôle gestion hydraulique - exploitation de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;

- M. Yannick Payot, chef de l'UTI canal des Vosges ;

- M. Sébastien Galmiche, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle maintenance de l'UTI canal des Vosges ;
- Mme Béatrice Deparis, adjointe au chef du pôle maintenance de l'UTI canal des Vosges ;
- Mme Marie-Hélène Perrin, cheffe du pôle gestion hydraulique exploitation de l'UTI canal des Vosges ;
- M. Anthony Baret, chef du pôle logistique de l'UTI canal des Vosges ;

- M. Pascal Dupras, chef de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
- M. Gérard Carbillet, adjoint au chef de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
- M. Pascal Giroud, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
- Mme Mathilde Morizot, cheffe de l'agence de Longeau de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;

- M. Francis Martin, chef de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Thibaut-Albin Villa, adjoint au chef de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Patrice Macel, chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Amont de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Bruno Rydzik, chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Aval de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Olivier Pittau, adjoint au chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Aval de l'UTI Meuse-Ardennes ;

- Mme Séverine Moissette-Labory, cheffe de l'UTI Moselle ;
- Mme Catherine Bortot, adjointe à la cheffe de l'UTI Moselle, cheffe de l'agence de Metz de l'UTI Moselle ;
- M. Claude Thiébaud, adjoint à la cheffe de l'UTI Moselle, chef de l'agence ingénierie et maintenance de l'UTI Moselle ;
- M. Stéphane Barelli, chef de l'agence de Pont à Mousson de l'UTI Moselle ;
- M. Didier Gaillard, chef de l'agence de Toul de l'UTI Moselle ;
- M. Jean-Pierre Vuillaume, chef de l'agence exploitation de l'UTI Moselle ;

- M. Rodolphe Judon, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy ;
- M. Florent Bortolotti, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle exploitation, entretien, gestion hydraulique de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement Nancy ;
- Mme Amélie Gay, cheffe du pôle administratif de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement Nancy ;
- M. Sébastien Pigato, chef du pôle ingénierie environnement de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement Nancy.

Article 4

La décision du 23 août 2021 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à Mme Sophie-Charlotte Valentin, directrice territoriale Nord-Est, en matière de mesures temporaires, est abrogée.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 15 décembre 2021

Le directeur général
Signé
Thierry Guimbaud

DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME SOPHIE-CHARLOTTE VALENTIN, DIRECTRICE TERRITORIALE NORD-
EST
-Chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4312-10, R. 4312-16 et R. 4400-1,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 23 août 2021 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à Mme Sophie-Charlotte Valentin, directrice territoriale Nord-Est en matière de chômages,

DECIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction du Nord-Est, délégation est donnée à Mme Sophie-Charlotte Valentin, directrice territoriale Nord-Est, à l'effet de signer, dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France :

1- En cas d'urgence, toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...) ;

- toute décision d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie-Charlotte Valentin, directrice territoriale du Nord-Est, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1^{er} :

- M. Antoine Vogrig, directeur territorial adjoint ;
- Mme Myriam Mathis, secrétaire générale ;
- M. Luc Vuidart, secrétaire général adjoint ;
- M. Christophe Fréhaut, chef de projet « transformation DTNE » ;
- M. François Hoff, chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- M. Xavier Mangin, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau ;
- M. Jean-Marc Pégère, chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, pilotage et finances ;
- Mme Anne-Catherine Laderrière, adjointe au chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- M. Xavier Lugerini, adjoint au chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau ;
- Mme Marion Fischer, adjointe au chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, pilotage et finances ;
- Mme Stéphanie Chenot, cheffe de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- MM. Bruno Guillaume, et Frédéric Coné, agents de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie-Charlotte Valentin, directrice territoriale Nord-Est, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1^{er} :

- M. Brice Moriceau, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Laurent Lemoine, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle ressources, environnement, ingénierie et territoires de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Christophe Thévenin, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle maintenance de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Christian Bohin, chef du pôle exploitation et gestion hydraulique de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Fabrice Oudin, chef du pôle entretien et surveillance des ouvrages de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;

- M. Yannick Payot, chef de l'UTI canal des Vosges ;
- M. Sébastien Galmiche, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle maintenance de l'UTI canal des Vosges ;
- Mme Béatrice Deparis, adjointe au chef du pôle maintenance de l'UTI canal des Vosges ;
- Mme Marie-Hélène Perrin, cheffe du pôle gestion hydraulique exploitation de l'UTI canal des Vosges ;
- M. Anthony Baret, chef du pôle logistique de l'UTI canal des Vosges ;

- M. Pascal Dupras, chef de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
- M. Gérard Carbillet, adjoint au chef de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;

- M. Pascal Giroud, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
- Mme Mathilde Morizot, cheffe de l'agence de Longeau de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;

- M. Francis Martin, chef l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Thibaut-Albin Villa adjoint au chef de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Patrice Macel, chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Amont de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Bruno Rydzik, chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Aval de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Olivier Pittau, adjoint au chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Aval de l'UTI Meuse-Ardennes ;

- Mme Séverine Moissette-Labory, cheffe de l'UTI Moselle ;
- Mme Catherine Bortot, adjointe à la cheffe de l'UTI Moselle, cheffe de l'agence de Metz de l'UTI Moselle ;
- M. Claude Thiébaud, adjoint à la cheffe de l'UTI Moselle, chef de l'agence ingénierie et maintenance de l'UTI Moselle ;
- M. Stéphane Barelli, chef de l'agence de Pont à Mousson de l'UTI Moselle ;
- M. Didier Gaillard, chef de l'agence de Toul de l'UTI Moselle ;
- M. Jean-Pierre Vuillaume, chef de l'agence exploitation de l'UTI Moselle ;

- M. Rodolphe Judon, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy ;
- M. Florent Bortolotti, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle exploitation, entretien, gestion hydraulique de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy ;
- Mme Amélie Gay, cheffe du pôle administratif de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy.

Article 4

La décision du 23 août 2021 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à Mme Sophie-Charlotte Valentin, directrice territoriale Nord-Est en matière de chômages, est abrogée.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

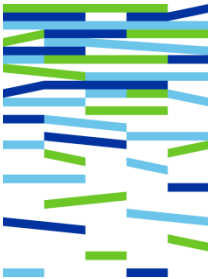
Fait à Béthune, le 15 décembre 2021

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud

Décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- M. Antoine VOGRIG, directeur territorial adjoint ;
- Mme Myriam MATHIS, secrétaire générale et en cas d'absence ou d'empêchement à M Luc VUIDART, secrétaire général adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme MATHIS et M. VUIDART à Mme Sandra THIEBLEMONT, cheffe du pôle ressources humaines ;
- M. François HOFF, chef de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe ;
- M. Xavier MANGIN, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Xavier LUGHERINI, adjoint ;
- M. Jean-Marc PEGERE, chef de l'Arrondissement, Maîtrise d'ouvrage Pilotage et Finances et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Marion FISCHER, adjointe ;

Article 2 :

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Mme Patricia BOUDIERE, cheffe du Service Administratif et Financier (SAF),

et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOUDIERE, à M. Farid REZKI, adjoint à la Cheffe du SAF et à Mme Perrine COURTOIS, chargée de mission programmation,

et en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes BOUDIERE et COURTOIS, ainsi que M. Farid REZKI, à Mme Anne DIDIER, cheffe du pôle tourisme domaine recettes, cheffe du Centre des Services Partagés (CSP) recettes ;

- Mme Anne DIDIER, cheffe du pôle tourisme domaines recettes, cheffe du CSP recettes et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Patricia BOUDIERE, cheffe du SAF.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'unités comptables figurant sur la liste 1, à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences de leur arrondissement ou unité territoriale d'itinéraire de rattachement :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;

- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

La décision du 2 septembre 2021 portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2022 et sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Sophie-Charlotte VALENTIN
Directrice territoriale
SIGNE

Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
Secrétariat Général / Centre de ressources	M. Samuel GRANDCLAUDE, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. GRANDCLAUDE, à Mme Angélique LEBOEUF, cheffe du pôle ressources éco-responsabilité
Ressources humaines	Mme Véronique VILLA, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VILLA, à Mme Sandra THIEBLEMONT, cheffe du pôle ressources humaines
Arrondissement Développement de la Voie d'eau	M. Xavier LUGHERINI et en cas d'absence ou d'empêchement de M. LUGHERINI, à M. Xavier MANGIN, chef d'arrondissement
Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation	Mme Blandine MERTZ et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme MERTZ, à M. Maryan KOLANEK, chef de la cellule maintenance et surveillance des ouvrages
Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Pilotage et Finances	Mme Leslie DEGEORGE, cheffe du bureau de la commande publique
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest	M. Brice MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MORICEAU, à M. Laurent LEMOINE, premier adjoint au chef de l'UTI, et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MORICEAU et LEMOINE, à M. Christophe THEVENIN, deuxième adjoint au chef de l'UTI
Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardennes	M. Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Thibaut VILLA, adjoint au chef de l'UTI
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy	M. Rodolphe JUDON et en cas d'absence ou d'empêchement de M. JUDON, à M. Florent BORTOLOTTI, adjoint au chef de l'UTI

LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle	<p>Mme Séverine MOISSETTE-LABORY et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme MOISSETTE-LABORY, à Mme Catherine BORTOT, première adjointe à la cheffe de l'UTI,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes MOISSETTE-LABORY et BORTOT à M. Claude THIEBAUT, deuxième adjoint à la cheffe de l'UTI,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes MOISSETTE-LABORY, BORTOT et M. THIEBAUT, à M. Didier GAILLARD, chef de l'agence de Toul/ UTI Moselle,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes MOISSETTE-LABORY, BORTOT et M. THIEBAUT, à M. Stéphane BARELLI, chef de l'agence de Pont-à-Mousson/UTI Moselle</p>
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges	<p>M. Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de M. PAYOT, à M. Sébastien GALMICHE, adjoint au chef de l'UTI</p>
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal entre Champagne et Bourgogne	<p>M. Pascal DUPRAS et en cas d'absence ou d'empêchement de M. DUPRAS, à M. Gérard CARBILLET adjoint au chef de l'UTI,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. DUPRAS et CARBILLET, à M. Pascal GIROUD, chef de l'agence de Saint-Dizier,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. DUPRAS et CARBILLET, à Mme Mathilde MORIZOT, cheffe de l'agence de Longeau</p>

Décision portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés



La directrice territoriale de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie-Charlotte VALENTIN, directrice territoriale du Nord-Est et de M. Antoine VOGRIG, directeur territorial adjoint, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences à :

1.1 Mme et MM. les chefs d'arrondissement, d'unité territoriale d'itinéraire et d'agence, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées,

- Mme Myriam MATHIS, secrétaire générale et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme MATHIS, à M. Luc VUIDART, secrétaire général adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme MATHIS et M. Luc VUIDART, à Mme Sandra THIEBLEMONT, cheffe du pôle ressources humaines, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme MATHIS, M. VUIDART et Mme THIEBLEMONT, à Mme Angélique LEBOEUF, cheffe du pôle ressources éco-responsabilité ;

- M. François HOFF, chef de l'arrondissement environnement maintenance et exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. François HOFF, à Mme Anne-Catherine LADERRIÈRE, adjointe ;

- M. Xavier MANGIN, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MANGIN, à M. Xavier LUGHERINI, adjoint ;

- M. Jean-Marc PEGERE, chef de l'arrondissement, maîtrise d'ouvrage, pilotage et finances et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. PEGERE, à Mme Marion FISCHER, adjointe ;

- M. Pascal DUPRAS chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. DUPRAS, à M. Gérard CARBILLET, adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. DUPRAS et CARBILLET, à Mme Mathilde MORIZOT, cheffe de l'agence de Longeau de l'UTI CCB, et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. DUPRAS et CARBILLET, à M. Pascal GIROUD, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI CCB ;

- M. Rodolphe JUDON, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est – embranchement de Nancy et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. JUDON, à M. Florent BORTOLOTTI, adjoint ;

- M. Brice MORICEAU, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MORICEAU, à M. Laurent LEMOINE, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MORICEAU et LEMOINE, à M. Christophe THEVENIN, adjoint ;

- M. Francis MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Thibaut VILLA, adjoint ;

- Séverine MOISSETTE-LABORY, cheffe de l'UTI Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement de Séverine MOISSETTE-LABORY, à Mme Catherine BORTOT, adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Séverine MOISSETTE-LABORY et Catherine BORTOT, à M. Claude THIEBAUT, adjoint ;

Pour le ressort de l'agence de Pont-à-Mousson de l'UTI Moselle, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Séverine MOISSETTE-LABORY, Catherine BORTOT et de M. Claude THIEBAUT, à M. Stéphane BARELLI, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes MOISSETTE-LABORY, BORTOT, MM. THIEBAUT et BARELLI, à Didier GAILLARD, chef de l'agence de Toul.

Pour le ressort de l'agence de Toul de l'UTI Moselle, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Séverine MOISSETTE-LABORY, Catherine BORTOT, et de M. Claude THIEBAUT, à M. Didier GAILLARD chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes MOISSETTE-LABORY, FRANÇOIS, MM. THIEBAUT et GAILLARD à M. Stéphane BARELLI, chef de l'agence de Pont-à-Mousson.

- M. Yannick PAYOT, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal des Vosges et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. PAYOT, à M. Sébastien GALMICHE, adjoint.

1.2 Mmes et M. les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 € HT pour les travaux ;
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services.

- Mme Véronique VILLA, responsable de l'unité gestion de proximité – ressources humaines / secrétariat général ;

- M. Samuel GRANDCLAUDE, responsable du centre de ressources / secrétariat général ;

- M. Xavier LUGHERINI, responsable du pôle transport, action commerciale et communication de l'arrondissement développement de la voie d'eau ;

- Mme Blandine MERTZ, responsable du bureau des affaires générales de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;

- Mme Leslie DEGEORGE, responsable de l'unité commande publique de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, pilotage et finances.

Article 2 :

La décision du 2 septembre 2021 portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés est abrogée.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Sophie-Charlotte VALENTIN
Directrice territoriale
SIGNE

Décision portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €



La directrice territoriale de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 modifiée portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de Mmes et MM les chefs d'arrondissement, d'UTI, d'agence et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

Secrétariat de direction

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- FREHAUT Christophe
- THOUVENIN Marine

Arrondissement Développement de la Voie d'Eau

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- DIDIER Anne
- WIECZOREK Aurélie

Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BATTAGLIA Philippe
- CHENOT Stéphanie
- KOLANEK Maryan
- MARTIN Aude

Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Pilotage et Finances

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BOUDIERE Patricia
- DEGEORGE Leslie
- DOS SANTOS Dulciana
- FISCHER Marion

Secrétariat Général

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BENMESBAH Kamila
- EHLING Edith
- GRANDCLAUDE Samuel
- GRILLETTA Mattéo
- JANNEL Olivier
- KARADJOFF Laurence
- LAHACHE Rémi
- MAYNE Ludivine
- REGNIER Thierry
- RENARD Jean-Luc
- ROHRBACH Sylvain
- SOGNE Elodie

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- BRICHON Damien

Montant inférieur à 500 € HT :

- LANDOT Edith

U.T.I. CMRO

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BOHIN Christian
- COQUIN Claudine
- DEMANGE Bruno
- GIARD Mathieu
- LEMOINE Laurent
- LUDWIG Sylviane
- MARTIN Stéphanie
- MASSART Joël
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- THEVENIN Christophe

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- CHAPRON Sébastien
- DETHOREY Jean
- RIBON Alexandre

U.T.I. CV

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- ALBERICI Bruno
- BARET Anthony
- BASILE Dominique
- DEPARIS Béatrice
- FELIX Damien
- GALMICHE Sébastien
- GUETTIER Delphine
- MARCHAL Régine
- PERRIN Marie-Hélène
- WYSOCKI Patrick

U.T.I. CMRE-EN

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BIER Philippe
- BORTOLOTTI Florent
- CLAUDE Stéphane
- DEBRIERE Pascal
- FRANCOIS Régis
- GAY Amélie
- HERBUVAUX Laurent
- ILLY Jean-Paul
- MOUTTON Xavier
- PIERNOT Alexia
- PIGATO Sébastien
- POLO Romain

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- FALDA Nathalie

U.T.I. Moselle

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BORTOT Catherine
- THIEBAUT Claude

Agence « Exploitation »

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- VUILLAUME Jean-Pierre

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- DURTHALER-LEMOINE Monique
- THOMAS Patrick

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- CAMPOS PEREIRA Manuel

Agence « Ingénierie et maintenance »

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- DE LAZZER Xavier
- WAGNER Eric

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- BACHER Yves
- BELIN Christophe
- CORVISY Cyril
- MIGLIOLI Marc
- MORELLE Patrick
- SABLON Patrice
- STENGER André
- TARONT Christian

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- JACQUOT Pascal

Agence de Metz

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- KOHLER Laurence
- SZYMKOWIAK Eric

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- MAOUCHI Alain

Agence de Pont à Mousson

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BARELLI Stéphane

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- PRINCET Fabienne
- SCULIER Jean-Pol

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- ROBIN Joël

Agence de Toul

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- GAILLARD Didier

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- NOISETTE Thierry

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- WINGLER Christa

U.T.I. Meuse-Ardennes

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- DUPONT Henri
- JACOTTIN Francis
- MACEL Patrice
- MESSION Nicolas
- MEYERS Thierry
- PITTAU Olivier
- RYDZIK Bruno
- VILLA Thibaut

Montant inférieur à 2 500 € HT :

- GEMINEL Adrien
- GUILLAUME Daniel
- LANDOT Edith
- LEPRINCE Romuald
- MACEL Dominique
- MANETTA Michaël
- MAUBACQ Frédéric
- PROFILI Pascal
- SIMON Pascal

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- ADNET Christine
- BLIN Dominique
- CHOUET Jean-Luc
- CORDIER Alain
- DELIGNY Josian
- GERNELLE Guillaume
- GOFFETTE Fabrice
- GOMES Nicolas
- GOULET Fabrice
- LAURENT Bernard
- LEBARS Pascal
- LELOUP Stéphane
- HENRY Maxime
- PICASSO Rémy
- STOJ Léa
- UNDREINER Stéphane
- VIVIANI Jean-Pierre

U.T.I. CCB

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- CARBILLET Gérard

Agence de Longeau

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BILAND Céline
- LINARES Henri
- MONGET Frédéric
- MORIZOT Mathilde
- RADEL Jean-Luc
- RIOTOT David

Agence de Saint-Dizier

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- ESMARD Jean-Jacques
- FLAMERION Philippe
- GIROUD Pascal
- GUAY Emilie
- MATUCHET Thierry
- MION Christophe

Article 2 :

La décision du 2 septembre 2021 portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4 000 € est abrogée.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Sophie-Charlotte VALENTIN
Directrice territoriale
SIGNE

Décision portant délégation de signature pour habilitation des services faits



La directrice territoriale de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet d'habiliter les agents, figurant sur la liste jointe, sous le SI SICAVE GBCP :

- à signer les engagements juridiques,
- à viser les pièces de toute nature se rapportant à la certification des services faits,
- à valider des demandes de paiement.

Article 2 :

La décision du 2 septembre 2021 portant délégation de signature pour habilitation des services faits est abrogée.

Article 3 :

La présente décision publiée prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www,vnf,fr](http://www.vnf.fr).

Sophie-Charlotte VALENTIN

Directrice territoriale

SIGNE

LISTE DES AGENTS HABILITES « SERVICES FAITS »

ARRONDISSEMENTS	NOMS
AMPF/SAF (Service Administratif et Financier)	Ludivine AUBRY Patricia BOUDIERE Perrine COURTOIS Nathalie LEJEAU Farid REZKI Pascale VENCK
AEME	Blandine MERTZ
ADVE	Xavier LUGHERINI Xavier MANGIN
UTI CCB	Nelly BERBE Géraldine BERNARDES Muriel PETIT
UTI CDV	Christelle JOFFROY Noëlle LANCELOT
UTI CMRE	Emmanuelle EURY Amélie GAY
UTI CMRO	Nadya CONDI Laurent LEMOINE Stéphanie MARTIN
UTI MA	Catherine GALLOY Virginie ROGISSART
UTI MOSELLE	Laura DURANTE Laurence KOHLER Sandra WEINMANN
SG	Kamila BENMESBAH Samuel GRANCLAUDE Jean-Luc RENARD Véronique VILLA